



Union européenne



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

★ Financement dans le cadre de la réponse de l'Union
à la pandémie de COVID-19

Programme Opérationnel
FEDER-FSE 2014 -2020
Limousin

FICHE ACTIONS

Axe 10

Accompagner la relance du territoire neo-aquitain verte, résiliente et numérique

PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT 13.i

Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 10.1

ACCOMPAGNER LA RELANCE DU
TERRITOIRE NEO-AQUITAIN VERTE,
RESILIENTE ET NUMERIQUE



REACT-UE

La mobilisation de crédits FEDER-FSE supplémentaires au titre de l'initiative « REACT-EU » vise à soutenir la réparation des dommages économiques et sociaux engendrés par la crise tout en préparant une reprise écologique numérique et résiliente de l'économie.

Les opérations soutenues sur les axes REACT sont éligibles à compter du 1er février 2020.



LES ACTIONS SOUTENUES

ACCOMPAGNEMENT DES PME

- Programme d'investissements liés à des projets de modernisation, d'industrialisation, de mutualisation de moyens ou d'implantation de nouvelles activités (investissements matériels, immobiliers, numériques...), notamment dans le cadre du plan « Usine du futur »,
- Investissement matériel dans l'accompagnement de solutions technologiques répondant aux exigences nouvelles (utilisation sobre des ressources, performance énergétique et environnementale...),
- Projet de relocalisation et de réappropriation de savoir-faire (production d'équipements de protection individuelle, médicaments, aéronautique, nanotechnologies, photovoltaïque, activités de transformation du bois-sciages/ finitions, autonomie et résilience alimentaire,
- Programme de RDI des PME, notamment celles qui participent à des programmes d'innovations portés par les grands groupes ou ETI,
- Projet collectif portés par des filières stratégiques (bois, textile, aéronautique...),
- Création ou développement de pilotes, ou de démonstrateurs,
- Création de Fab-lab ou assimilés, plateforme de transfert de technologie,
- Audit stratégique et mission d'intelligence économique,
- Actions d'accompagnement à la transformation et restructuration des filières régionales en lien avec le Green

Deal (déconstruction/recyclage d'avions, clean aviation, hydrogène, batteries, textile et mode durable, bois...),

- Action d'accompagnement en faveur de la transformation numérique des TPE par un parcours numérique dédié,
- Action d'accompagnement de relance/rebond de l'activité des PME/start-up en période de crise, programmes d'accompagnement de rebond,
- Action de consolidation et de professionnalisation du réseau d'appui territorial à la création et reprise d'entreprises ; plans d'actions des technopoles et pépinières d'économie territoriale,
- Programme d'innovation des start-up accompagnant les transitions climatiques, environnementales et numériques, et contribuant à la relocalisation d'activités stratégiques régionales ; programme d'investissement des start-ups en phase de pré-industrialisation pour accélérer leur enracinement régional,
- Soutien aux instruments financiers en faveur des PME et des Start-up.

LES BÉNÉFICIAIRES



TPE/PME, associations, structures intermédiaires de l'écosystème (par exemple clusters, organismes consulaires, syndicats professionnels...), collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics...

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, ET LA FORMATION

- Développement de nouveaux espaces d'apprentissage permettant le distanciel dans les établissements d'enseignement supérieur (travaux d'aménagements, équipements...),
- Soutien aux animaleries des projets de recherche,
- Programme de recherche concernant le développement de batteries,
- Projet de RDI des centres de recherche publics et privés

permettant de répondre notamment aux enjeux sanitaires (biosourcing, matériaux intelligents, textiles techniques, recyclages...),

LES BÉNÉFICIAIRES



Etablissements de formation, de recherche et d'enseignement supérieur, entreprises, associations, ...

★ LES CRITÈRES D'APPRÉCIATION DE MON PROJET

L'Union européenne souhaite que le processus de sélection des projets soit le plus transparent possible pour les bénéficiaires avec des critères fixés au préalable afin d'assurer un traitement équitable dans l'instruction des demandes et de renforcer l'effet levier des fonds européens. Ainsi, deux niveaux de critères de sélection ont été mis en place par les règlements européens :

1. Des principes directeurs de sélection des opérations adoptés dans le cadre du Programme Opérationnel.

Au titre de l'objectif spécifique 10.1, chaque projet devra prendre en compte les principes suivants :

- le lien avec la crise sanitaire de la Covid-19 ;
- son impact en termes de rebond, de relance et de résilience des territoires et acteurs concernés ;
- son impact en termes de transition numérique et du Green-Deal.

Ces principes directeurs ne sont pas cumulatifs.

2. Les critères de sélection adoptés par le comité de suivi régional

- Critère commun : Seuil minimum de FEDER de 30 000 €

3. Les mesures de simplification : Utilisation des OCS (Option de coûts simplifiés)

Pour les opérations R&D :

Utilisation du taux forfaitaire de 15 % des frais de personnel directs pour calculer les coûts indirects ou du taux de 40% sur les dépenses de personnel si les dépenses du projet sont majoritairement de fonctionnement

Pour les opérations présentant plus de 50% de dépenses d'investissement ou moins de 50 % de dépenses de personnel : Utilisation du taux forfaitaire de 15 % des frais de personnel directs pour calculer les coûts indirects.

Pour les opérations présentant plus de 50% de dépenses de personnel : Utilisation du taux forfaitaire de 40% des dépenses de personnel directes éligibles pour calculer les autres coûts éligibles.

COMBIEN ?

- Fonds concerné : FEDER

- L'enveloppe FEDER mobilisée sur cet objectif spécifique est de 29,4 millions d'euros.

- Taux d'intervention moyen : 80%. Ce taux pourra être amené à varier selon les règlements en vigueur notamment en matière d'aides d'État et selon les critères de sélection du programme ou des éventuels appels à projets.

LES INDICATEURS

Afin de mesurer l'efficacité de votre projet au regard de l'objectif spécifique, les indicateurs de réalisation ci-dessous devront être particulièrement suivis :

- Nbre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
- Nbre d'entreprises bénéficiant de subventions
- Nbre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que les subventions
- Nbre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier
- Valeur des subventions en faveur de la R&D dans la Covid 19

